

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union-Discipline-Travail



**MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA JEUNESSE
ET DE L'EMPLOI DES JEUNES**



**RAPPORT SUR LA SITUATION DE MISE EN OEUVRE DU
FASI A MI-PARCOURS DE LA PERIODE TRANSITOIRE**

FIN MAI 2020

NOTE SUR LA SITUATION DE MISE EN OEUVRE DU FASI A MI-PARCOURS DE LA PERIODE TRANSITOIRE

I. Contexte et justification

Face à la propagation de la pandémie de COVID-19, le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dans son adresse à la Nation, du 31 mars 2020, a annoncé un plan de soutien économique, social et humanitaire évalué à 1700 milliards de FCFA. Ce plan, qui vise entre autres la préservation de l'outil de production et des emplois, prévoit la mise en place de fonds spécifiques d'appui aux différents acteurs qui sont touchés par la crise.

Ainsi, le Gouvernement a mis en place, par Ordonnance du 15 avril 2020, un Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI) doté d'un montant de 100 milliards de F CFA.

Pour apporter une réponse immédiate à ces acteurs, une phase transitoire du FASI a été initiée depuis la cérémonie de lancement officiel du Fonds le 15 mai 2020. A ce jour, diverses actions en faveur des acteurs concernés ont été déployées. La présente note présente les grandes lignes des résultats à fin mai, les difficultés rencontrées avec les recommandations correspondantes et les recommandations pour l'atteinte des résultats pour le reste de la phase transitoire.

II. Point des réalisations à mi-parcours de la phase transitoire (fin mai 2020)

1. Situations des bases de données collectées auprès des structures sectorielles

Le mode opératoire adopté pour la période transitoire du FASI repose sur la collecte et l'exploitation des bases de données des structures sectorielles. A ce jour, les bases de données brutes reçues des sectorielles sont de **45 000** acteurs en moyenne. Les traitements statistiques d'apurement des bases donnent un taux de déperdition de **45%**. Ce qui ramène à une base de référence de **24 750** acteurs en moyenne.

L'analyse et les vérifications des bases de données collectées font ressortir de nombreuses difficultés :

- **Les bases de données ont été transmises tardivement par les sectorielles.** Cette situation entraîne des retards dans le traitement et l'exploitation des bases de données ;
- **Les bases de données sont incomplètes** et ne correspondent pas au modèle de base transmis par le Secrétariat exécutif. Des informations essentielles telles que le domaine d'activité, l'âge, la localisation, le numéro de téléphone, le numéro de la pièce d'identité sont absentes ou incomplètes sur de nombreuses bases de données ;

- **Les bases ne sont pas actualisées et sont peu fiables.** Certains acteurs contactés au téléphone, ne se reconnaissent dans les listes transmises par les sectoriels. Les numéros de téléphone de certains acteurs sont incomplets ou non enregistrés au nom de la personne. Plusieurs acteurs contactés ne disposent pas de numéro mobile money. De nombreux acteurs ont changé d'activité ou n'exercent plus dans le domaine d'activité mentionné sur les bases de données. En outre, plusieurs acteurs sont injoignables ;
- **Le format de base de données change d'une structure à une autre.** Des fichiers au format PDF, Word et même des fichiers photos et scannés ont été transmis au Secrétariat exécutif.

A titre de rappel, la méthodologie adoptée par le Secrétariat exécutif, consiste à des vérifications systématiques de toutes les listes transmises par des appels individuels à chaque potentiel bénéficiaire. En effet, il est indispensable pour la fiabilité et la transparence du dispositif que les acteurs mentionnés sur les bases de données soient réels et dûment identifiés. En plus, sur la base déclarative, des informations relatives à la baisse d'activité et de revenu sont collectées par le personnel de l'Agence Emploi Jeunes. Plus de 250 Conseillers emplois de l'AEJ sont mobilisés en permanence pour les vérifications des bases par appel téléphonique.

Ainsi, sur plus de 12 000 appels effectués en trois semaines, les données exploitables concernent en moyenne à 4 500 acteurs soit un taux de déperdition de 62,5%. En somme, les appels téléphoniques de vérification sont chronophages et coûteux en ressources humaines et financières.

2. Situation des subventions accordées à ce jour

La situation des opérations du Secrétariat Exécutif joint en annexe indique à fin **mai 2020** un nombre total de **2 279** bénéficiaires validé pour des subventions pour un montant de **531 555 500 F CFA**.

Par ailleurs, une nouvelle liste d'environ **1 026** bénéficiaires a été validée par le Comité de Gestion pour un montant de **258,600** millions. Cette nouvelle liste porte ainsi le nombre total de bénéficiaires du FASI à **3.305** acteurs du secteur informel. Les opérations réalisées d'un montant total de **790, 150** millions font ressortir un taux d'absorption du budget de la phase transitoire de **7,9%**

Par ailleurs, les inscriptions à ce jour sur la plateforme technologique **www.fasi.ci** permettent d'enregistrer plus de **64 000 demandeurs**.

3. Situation des paiements des bénéficiaires par les structures de téléphonie mobile

Sur la première vague de **1 260** bénéficiaires, 97,5% ont tous reçu leurs subventions. Le traitement des paiements est en cours pour les **1 019** bénéficiaires de la deuxième vague. Les ressources devraient être transférées sur les numéros des bénéficiaires dès la semaine prochaine (*Cf. Rapport de paiement de la 1^{ère} cohorte I des 1 260 bénéficiaires en annexe 2*).

4. Lancement de la campagne de communication sur le FASI

La campagne de communication sur le FASI a été lancée le mardi 26 mai 2020 avec la mise en ligne du site Internet **www.fasi.ci** et la distribution de 250 000 fiches d'identification dans les 201 Guichets Emplois et dans les 20 Agences régionales de l'Agence Emploi Jeunes.

III. Recommandations / points de décision

Au regard des difficultés relevées plus haut, il convient de formuler les recommandations suivantes :

- Nécessité de proroger la période transitoire d'un mois afin de permettre aux organes de gestion d'atteindre les objectifs ;
- Nécessité de renforcer la synergie d'action entre les structures sectorielles et le Secrétariat Exécutif par le respect des échéances et la mise à disposition de base de données conforme et exploitable ;
- Adoption du projet budget de fonctionnement du Fonds afin de favoriser la mise en œuvre diligente des activités clés pour le passage à échelle ;
- Nécessité d'exploiter dorénavant la base de données des demandeurs inscrits sur le site Internet **www.fasi.ci (plus de 54 000 demandeurs)** en plus des bases de données sectorielles ;
- Nécessité d'exécuter le plan de communication établi pour susciter l'engouement sur la campagne d'inscription des acteurs du secteur informel et assurer une meilleure visibilité des activités du Fonds ;
- Procéder au recrutement du personnel d'appui et de consultants pour accroître les capacités opérationnelles du Secrétariat Exécutif ;
- Acquérir des matériels informatiques, bureautiques et autres pour renforcer les moyens d'intervention et de mobilité du Secrétariat Exécutif.

Telle est l'économie de la situation de mise en œuvre à mi-parcours de la phase transitoire du Fonds d'Appui aux acteurs du Secteur Informel (FASI).